

CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST–LEBOURGNEUF
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 MARS 2023
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Procès-verbal de la troisième rencontre régulière du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf tenue le 15 mars 2023, à 19 h.

PRÉSENCES :

M ^{me} Lise Bilodeau	Présidente
M ^{me} Liane Bourdages	Vice-présidente
M ^{me} Cynthia Fauteux	Secrétaire
M ^{me} Lise Villeneuve	Trésorière
M. Jean Guyler Darcelin	Administrateur
M. Martin Trudel	Administrateur

M ^{me} Patricia Boudreault-Bruyère	Conseillère municipale, district de Neufchâtel-Lebourgneuf
---	--

ABSENCES

M. Robert Smith	Administrateur
M ^{me} Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules –Les Méandres

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme, gestion du territoire

Présence de 7 citoyens dans l'assemblée pour les demandes de consultation.

**ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME RÉUNION 2023
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 23-03-01** Ouverture de l'assemblée
- 23-03-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-03-03** Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier concernant le projet de règlement R.C.A.2V.Q 3171 relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd – [Installation temporaire de volières à papillons sur le site des Galeries de la Capitale](#)
- 23-03-04** Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier concernant le projet de règlement R.V.Q 3170 relativement aux zones 21706Cb et 21709C - [Autoriser de nouveaux usages au 5401, boulevard des Galeries \(Galeries de la Capitale\)](#)
- 23-03-05** Demande d'opinion au conseil de quartier – [Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier](#)
- 23-03-06** Période d'Information des membres du conseil municipal
- 23-03-07** Questions et commentaires du public
- 23-03-08** Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 janvier 2023
- Affaires découlant du procès-verbal
- 23-03-09** Correspondance et trésorerie et affaires internes
- Adoption du rapport annuel
 - AGA : organisation, activités et état des candidatures
 - Trésorerie
- 23-03-10** Suivi de la participation du conseil de quartier au comité suivant :
- Table de concertation vélo
- 23-03-11** Dossiers du Conseil de quartier
- Suivi du document sur la sécurité piétonne et cycliste dans le quartier
 - Parc Chauveau – tunnel et réaménagement du parc
 - Terrain sur la rue Claire-Bonenfant
 - Projet de mobilisation en sécurité routière
 - Séance supplémentaire – réaménagement du boulevard Robert-Bourassa
- 23-03-12** Divers
- 23-03-13** Levée de l'assemblée

23-03-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle rappelle que tous les membres du conseil d'administration du quartier sont des bénévoles et qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

23-03-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE M. MARTIN TRUDEL D'UNEMENT APPUYÉE PAR M. JEAN GUYLER DARCELIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

23-03-03 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER SUR LE PROJET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE R.C.A.2V.Q 3171 relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd – [Installation temporaire de volières à papillons sur le site des Galeries de la Capitale](#)

Présentation du projet de modification par M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme pour la gestion du territoire, à la Ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Cette demande d'opinion concerne l'aménagement de volières à papillons de façon temporaire (5 ans) sur des lots situés sur le territoire des Galeries de la Capitale.

Modifications réglementaires

Afin de rendre conformes les installations prévues, des changements à la réglementation d'urbanisme sont nécessaires. Il faudrait notamment :

- Ajouter les usages, *cinéma, boutique et restaurant* aux usages déjà autorisés;
- Autoriser l'utilisation de matériaux souples (le polystyrène) pour une construction permanente;
- Permettre le maintien des dômes sur place en dehors des périodes d'opération estivale.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Option A = Accepter les demandes de modification telle que présentée ce soir

Option B = statu quo / c'est-à-dire refuser les demandes de modification

**Option C (accepter avec ajout au vote) ou toute autre recommandation proposée

RÉSOLUTION 23-CA-12
PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR
L'URBANISME R.C.A.2V.Q 3171 relativement aux zones 21706Cb et
21709Cd

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU
UNANIMEMENT par le conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf
de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'approuver le
projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des*
Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q 3171 relativement aux zones 21706Cb
et 21709Cd

ADOPTÉE

23-03-04

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION
AU CONSEIL DE QUARTIER SUR LE PROJET DE MODIFICATION
RÉGLEMENTAIRE R.C.A.2V.Q 3170 relativement aux zones 21706Cb et
21709C - [Autoriser de nouveaux usages au 5401, boulevard des Galeries](#)
[\(Galeries de la Capitale\)](#)

Présentation du projet de modification par M^{me} Nathalie Cournoyer,
conseillère en urbanisme pour la gestion du territoire, à la Ville de Québec.
Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous
les membres.

Cette demande d'opinion concerne une demande d'ajout de nouveaux
usages du groupe P5 établissement de santé sans hébergement dans les
zones 21706Cb et 21709Cd. Le requérant demande d'autoriser le studio de
cinéma comme usage spécifiquement autorisé dans la zone 21709Cd
uniquement.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet
de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés
dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Option A = Accepter les demandes de modification telle que présentée ce soir

Option B = statu quo / c'est-à-dire refuser les demandes de modification

**Option C (accepter avec ajout au vote) ou toute autre recommandation
proposée

RÉSOLUTION 23-CA-13
PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR
L'URBANISME R.C.A.2V.Q 3170 relativement aux zones 21706Cb et
21709C

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU
UNANIMEMENT par le conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf
de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'approuver le
projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des*
Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q 3170 relativement aux zones 21706Cb
et 21709C

ADOPTÉE

23-03-05

DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER – RÉVISION DES PRATIQUES ET DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

À la suite de plusieurs rencontres tenues par les administrateurs et administratrices du conseil de quartier au sujet de la demande d'opinion sur la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier. Le conseil de quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf (CQNEL) formule ses opinions afin de déposer la résolution suivante :

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé en décembre 2022 l'opinion des conseils de quartier concernant sa démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier;

CONSIDÉRANT que les membres de notre conseil de quartier ont priorisé des actions et émis des commentaires, ainsi que les autres Conseils;

CONSIDÉRANT que notre conseil de quartier a discuté de la démarche en comité de travail et lors de la rencontre régulière du 15 mars 2023;

RÉSOLUTION 23-CA-14 RÉVISION DES PRATIQUES ET DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MME LIANE BOURDAGES, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le CQNEL d'appuyer la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier. Le CQNEL espère que la Ville portera une attention particulière aux commentaires et suggestions qui ont été émis par notre conseil de quartier et les autres conseils de quartier.

Le document complet se trouve en annexe

23-03-06

PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère présente les principales activités à venir

- 22 et 23 avril : Festival Vagues-en-ville organisé par la Société de la Rivière Saint-Charles au parc Chauveau.
- 30 avril : Cercle des fermières au centre communautaire Charles-Auguste Savard.
- Nouveau programme de verdissement, la Ville offre des incitatifs aux propriétaires de terrain non municipaux pour qu'ils participent à l'effort de plantation sur des terrains privés et institutionnels, comme les écoles de quartier, CPE, logements sociaux, etc. Les citoyens sont invités à déposer toute demande concernant ce projet avant le 31 mars 2023. Ils sont aussi invités à envoyer un courriel à l'adresse suivante : aménagementENV@villedequebec.qc.ca ou à appeler au 311 pour avoir plus de détails.
- 3 juin : Fête des voisins – préparatif en cours.

SUIVI : M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère

Voici les informations transmises de la part de M^{me} Véronique Dallaire qui est absente à la rencontre de ce soir :

- 22 mars : Présentation (en visioconférence) sur le réaménagement du boulevard Robert-Bourassa par Marc des Rivières.
- Projet GAYA : La situation géographique particulière du projet comporte des enjeux de mobilité complexe. La conseillère promet de continuer à demander un échéancier des actions concrètes qui seront mises pour soulager le secteur, dont la capacité routière est atteinte et la présentation du 22 mars permettra de mieux éclaircir la situation.
- Changement au programme vacances d'été : à partir de l'été 2023, les inscriptions des enfants se feront à la semaine et le montant à payer est aussi diminué, passant de 85 \$ par semaine à 60 \$.

SUIVI : M^{me} Véronique Dallaire

23-03-07 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Question 1 : Un citoyen qui habite sur la rue L'Arche vient rencontrer le Conseil pour la première fois, et ce, depuis plusieurs années qu'il habite dans le secteur. Il tenait à féliciter les membres pour leur travail. Il demande si le conseil a un membre qui gère le marketing pour publiciser le travail du CQNEL.

Réponse 1 : Le CQNEL travaille très fort afin d'avoir une meilleure visibilité et profite du même coup à inviter le citoyen à l'AGA du conseil qui s'en vient en avril prochain. Il lui est mentionné qu'il peut déposer sa candidature afin de siéger comme membre administrateur du Conseil s'il le désire.

Questions 2 : Un citoyen du voisinage du terrain Claire-Bonenfant qui a déjà formulé en février 2022 une demande au CQNEL pour que la Ville aménage ce terrain afin de protéger le milieu environnant fait une intervention. N'étant pas satisfait de la réponse de la Ville, il présente une pétition pour les motifs suivants :

- Seul terrain non aménagé en bordure de la rue Claire-Bonenfant;
- Terrain pouvant attirer la vermine;
- Terrain en friches et abandonné;
- Terrain ne respectant pas les critères du quartier d'un point de vue esthétique.

Voici les demandes qu'il soumet à la Ville :

- Aménager le terrain sur toute sa largeur et une profondeur de 20 mètres;
- S'assurer de son entretien, comme la Ville le fait sur ses autres terrains avoisinants.

Sur le même sujet, une autre citoyenne se plaint de la nuisance de vermines déjà détectées sur le terrain en friche, des mulots qui traversent le terrain et mangent les arbustes devant les entrées des maisons. Elle mentionne qu'elle a contacté à plusieurs reprises la Ville, mais qu'il n'y a pas eu d'intervention majeure de leur part. Le problème du terrain persiste et elle demande maintenant que la Ville prenne ses responsabilités. Pour appuyer son commentaire, elle cite l'article 26 du Règlement de la Ville, sur la nuisance et l'apparition de substances nuisibles et d'animaux.

Réponses 2 : La présidente du Conseil demande à M^{me} Gaudreau des explications sur la façon de déposer un budget d'initiative.

M^{me} Gaudreau affirme que le conseil de quartier doit être l'initiateur et maître d'œuvre du projet, sans que ce dernier dédouble un service de la ville.

La présidente se tourne vers la conseillère municipale, M^{me} Boudreault-Bruyère, et lui demande pourquoi le terrain n'est pas entretenu par la Ville, comme il se doit.

M^{me} Boudreault-Bruyère précise que selon la dernière réponse obtenue à la suite de sa demande de Sharepoint que le terrain en question respecte les aménagements du parc naturel et du paysage et sert aussi d'espace tampon vert dans le quartier et qu'il y a la présence d'une conduite d'induction sous ce terrain.

Elle rappelle que, selon les dernières informations, le CQNEL peut mandater une firme externe, par exemple, Nature Québec, pour évaluer la faisabilité d'un projet sur le site. Un enjeu sur l'entretien par la suite demeure.

Mme la présidente du CQNEL promet de ne pas oublier les doléances et que le CQNEL fera tout dans son pouvoir pour accompagner les citoyens du quartier toujours en partenariat avec la Ville.

Question 3 : Un citoyen demande s'il est possible d'avoir un abonnement unique pour utiliser le terrain de tennis (suggestion). Il demande également s'il y a un projet de refaire les terrains de tennis au parc Jean-Marc Gauthier. Finalement, il propose de prioriser les lignes bleues aux lignes jaunes pour les ajustements des terrains pour le pickleball.

Réponse 3 : M^{me} Boudreault-Bruyère a pris en note les suggestions des citoyens et fera un suivi au conseil.

23-03-08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 FÉVRIER 2023

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR M. JEAN GUYLER DARCELIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 février 2023.

ADOPTÉE

Affaires découlant du procès-verbal : aucune affaire découlant non présent à l'ordre du jour de la rencontre actuelle n'est discuté.

23-03-09 CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET AFFAIRES INTERNES

RÉSOLUTION 23-CA-15

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL

SUR UNE PROPOSITION DE MME LIANE BOURDAGES DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE VILLENEUVE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le rapport annuel 2022, en demandant l'ajout du résumé de la présentation sur la viabilité hivernale comme annexe au rapport annuel.

ADOPTÉE

- AGA : organisation, activités et état des candidatures
 - M^{me} Gaudreau a déjà fait un suivi auprès des candidats sur le statut de leur candidature et invite ceux qui veulent déposer leur candidature à le faire sur le site web de la ville et à se trouver 10 personnes pour les appuyer.
 - L'envoi du dépliant se fera dans les prochains jours dans le quartier.
 - Conférence confirmée dont le sujet est : *Pour que la densification soit synonyme de qualité de vie.*
- Trésorerie

M^{me} Villeneuve indique que le solde est de 2 343,13 \$ à la fin du mois de janvier. Après avoir acquitté les frais de secrétariat de 90 \$ et les frais de service pour le mois de janvier de 2,95 \$, ainsi que le remboursement des frais de repas pour la rencontre de février de 152,62 \$, le solde est de 2 097,56 \$.

Services de secrétariat

RÉSOLUTION 23-CA-16

**REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DE
SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DE CE SOIR 15 MARS 2023**

SUR UNE PROPOSITION DE MME LIANE BOURDAGES DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE BILODEAU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer la somme de 90 \$ à M^{me} Sheila Benoit pour les frais de secrétariat. Un virement bancaire lui sera fait.

ADOPTÉE

*** Il est à noter que la secrétaire de soutien n'est pas présente aux rencontres, l'enregistrement lui sera fourni pour qu'elle puisse préparer le procès-verbal.*

RÉSOLUTION 23-CA-17

**REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DU SOUPER DE
LA RENCONTRE DE CE SOIR**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN GUYLER DARCELIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN TRUDEL, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer la somme de 118,46 \$ pour les frais du repas de la rencontre de ce soir, 15 février 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 23-CA-18

**REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DE RÉDACTION
DU RAPPORT ANNUEL 2022**

SUR UNE PROPOSITION DE MME CYNTHIA FAUTEUX DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE BILODEAU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer la somme de 192 \$ à M^{me} Sheila Benoit pour les frais de rédaction du rapport annuel 2022. Un virement bancaire lui sera fait.

ADOPTÉE

Correspondance : Aucune

23-03-10

**SUIVI DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE QUARTIER AUX
COMITÉS SUIVANTS :**

- Table de concertation Vélo : Aucun nouveau suivi pour le moment. La prochaine rencontre est prévue le 29 mars et M. Trudel recevra le compte rendu qu'il partagera avec le conseil.

23-03-11

DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

- Suivi du document sur la sécurité piétonne et cycliste dans le quartier : La vice-présidente du CQNEL trouve décevante la réponse de la ville à cette problématique, elle rappelle le travail colossal du CQNEL de la préparation du document jusqu'à sa déposition pour ensuite avoir une réponse succincte et nous référant en partie à la réponse donnée en 2019 pour un des deux secteurs ciblés (boulevard St-Jacques). Elle se demande si le CQNEL peut faire des démarches supplémentaires.

M^{me} Boudreault-Bruyère, qui suit la problématique depuis le début dans le secteur du boulevard Pierre-Bertrand, informe que la ville est en démarche avec le STMI afin de procéder à l'achat d'un terrain privé afin d'aménager un passage temporaire. Le dossier est complexe puisque doit s'arrimer avec le réseau de transport structurant. Également, le Ministère des Transport est impliqué puisque certains terrains lui appartiennent, dont le lien piétonnier du côté de la rue du Grand-Pic.

M^{me} Boudreault-Bruyère promet de relancer les personnes concernées et de faire le suivi ensuite.

- Parc Chauveau – tunnel et réaménagement du parc : L'élimination du tunnel du parc Chauveau est confirmée. Une séance d'information est en cours de préparation.
- Projet de mobilisation en sécurité routière : Le conseil aura une réponse au début du mois prochain. Si le projet est autorisé, une analyse des endroits névralgiques sera faite. Mme Boudreault-Bruyère mentionne qu'elle a déjà des noms de citoyens intéressés.
- Séance supplémentaire – réaménagement du boulevard Robert-Bourassa le 22 mars, un administrateur se demande si le projet de construction sur le boulevard aura un impact avec l'arrêt de fonctionnement du groupe Huot.

SUIVI : M^{me} Éloïse Gaudreau

23-02-11 **DIVERS/VARIA**

- Aucun

23-03-13 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la réunion à 20 h 47

M^{me} Lise Bilodeau,
Présidente

M^{me} Cynthia Fauteux,
Secrétaire

Modifications réglementaires concernant le site du 5401, boulevard des Galeries (Galeries de la Capitale) – Installation temporaire de volières à papillons

Projet de Règlement R.V.Q.3171 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd,

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf

Date et heure (ou période)

15 mars 2023, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources.
2. Présentation du déroulement de la séance.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du public

10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.

11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de Ville, pour modification du règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme.

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf.

Le site visé, les Galeries de la Capitale, est composé de deux zones situées au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, au sud du boulevard Lebourgneuf, à l'ouest du boulevard des Galeries et à l'est du boulevard Robert-Bourassa.

Description du projet

Un requérant souhaite installer des volières à papillons de façon temporaire (5 ans) sur des lots situés sur le territoire des Galeries de la Capitale. Ces volières seraient constituées de dômes faits de matériaux souples. Elles seraient accessibles au public pendant la période estivale, mais laissées sur place à l'année. Après 5 ans, les équipements et les aménagements devront être retirés du site. Il est aussi demandé d'autoriser l'installation d'un cinéma, d'une boutique et d'un restaurant à l'intérieur des dômes.

Principales modifications

Afin de rendre conformes les installations prévues, des changements à la réglementation d'urbanisme sont nécessaires. Il faudrait notamment :

- Ajouter les usages *cinéma, boutique et restaurant* aux usages déjà autorisés;
- Autoriser l'utilisation de matériaux souples (le polystyrène) pour une construction permanente;
- Permettre le maintien des dômes sur place en dehors des périodes d'opération estivale.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=472>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Lise Bilodeau, présidente
- Liane Bourdages, vice-présidente
- Jean Guyler Darcelin
- Cynthia Fauteux, secrétaire
- Martin Trudel, administrateur
- Lise Villeneuve, trésorière

Conseillère municipale

- Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource de la Ville

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation

13 personnes, dont 6 membres du conseil de quartier et 7 personnes du public

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de Neufchâtel Est– Lebourgneuf **recommande** au conseil de Ville **d'adopter** le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd, R.V.Q 3171.*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	6	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme

B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	6	

Questions et commentaires du public

Aucune intervention du public

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier

- Une administratrice demande si l'installation de volières aura un impact sur la disponibilité d'espaces de stationnement.

***Réponse de la Ville :** Il est mentionné que les volières ont été installées dans un endroit peu achalandé, éloigné du centre commercial. Peu de personnes stationnent leur voiture si loin.*

Nombre d'interventions

Une intervention

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au Conseil de ville

Réalisation du rapport

Date

16 mars 2023

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est – Lebourgneuf

Modifications réglementaires concernant le site du 5401, des Galeries (Galeries de la Capitale) – ajouts d’usages

Projet de Règlement R.V.Q. 3170 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd.

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d’opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Date et heure (ou période)

15 mars 2023, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard de la Morille (salle multifonctionnelle)

Déroulement de l’activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d’urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d’opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d’urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d’urbanisme contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel de la tenue d’une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du public
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.

11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de Ville

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf.

Le site visé, les Galeries de la Capitale, est composé de deux zones situées au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, au sud du boulevard Lebourgneuf, à l'ouest du boulevard des Galeries et à l'est du boulevard Robert-Bourassa.

Description du projet

Pour s'adapter aux habitudes de consommation des ménages, plusieurs centres commerciaux doivent revoir leurs orientations. Dans ce cas-ci, pour faciliter la location de locaux vacants, les requérants demandent l'autorisation d'ajouter de nouveaux usages (établissement de santé sans hébergement et studio de cinéma) à ceux déjà autorisés dans les zones qui correspondent au territoire des Galeries de la Capitale.

Principales modifications

Le requérant demande d'ajouter les usages du groupe P5 - établissement de santé sans hébergement dans les zones 21706Cb et 21709Cd. Il demande d'autoriser le studio de cinéma comme usage spécifiquement autorisé dans la zone 21709Cd uniquement.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

[Participation citoyenne - Autoriser de nouveaux usages au 5401, boulevard des Galeries \(Galeries de la Capitale\)](#)

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Lise Bilodeau, présidente
- Liane Bourdages, vice-présidente
- Jean Guyler Darcelin
- Lise Villeneuve, trésorière
- Cynthia Fauteux, secrétaire
- Martin Trudel, administrateur

Conseillères municipales

- Patricia Boudreault-Bruyère conseillère du district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation

12 personnes (6 membres du CA du conseil de quartier, 6 personnes du public)

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est– Lebourgneuf recommande au conseil de Ville d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd, R.V.Q. 3170.*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	6	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	6	

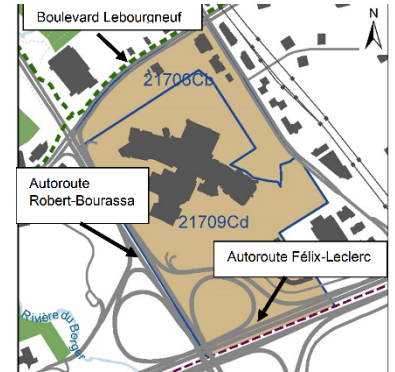
Questions et commentaires du public

- Aucune intervention du public

Questions et commentaires du conseil de quartier

- Une administratrice demande des précisions sur la zone « nord » dont il est question.

Réponse de la Ville : Deux zones sont visées pour l'usage P5 (soins de santé sans hébergement). Ces zones correspondent tout le territoire des Galeries de la Capitale (incluant les petits bâtiments le long du boulevard Lebourgneuf comme le Omer de Serres et la SAQ). Pour l'ajout de l'usage « studio de cinéma », seule la grande zone 21709Cd qui comprend le bâtiment des Galeries de la Capitale est visée.



- Une administratrice demande pourquoi on trouve des cliniques d'optométrie si cet usage n'est pas encore permis.

Réponse de la Ville : L'ajout de l'usage P5 viendra rendre conforme la présence des cliniques existantes.

- Une administratrice souhaite savoir à quoi on fait référence lorsqu'on parle de studio de cinéma. Est-ce qu'on parle de salle de cinéma ou de studio de production?

Réponse de la Ville : Il s'agit de studio de production.

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au conseil de ville.

Réalisation du rapport

Date

17 mars 2023

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est – Lebourgneuf

Opinion du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf

Pistes d'action pour le thème 1 (Relations avec l'administration municipale) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

Le CQNEL insiste sur l'importance de :

- Avoir accès à plus d'informations et de données en amont pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans le cadre des demandes d'opinions : être informés **avant** les consultations, avant le public et les citoyens;
- Fournir les rétroactions aux résolutions **directement** aux conseils de quartier, avec des explications et justificatifs des réponses;
- Implanter un tableau de bord pour un meilleur suivi de la Ville (cf. proposition du CQ des Châtelés)
- Sensibiliser les professionnels de la Ville aux bénéfices de la participation publique
- Mieux vulgariser et rendre plus accessible les informations transmises par les professionnels

Pistes d'action pour le thème 2 (Mobilisation et soutien aux administrateurs) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

- Sensibiliser les professionnels de la Ville aux bénéfices de la participation publique : fournir des réponses et détaillées et complètes et montrer une réelle ouverture aux préoccupations des conseils de quartier;
- Ajouter une formation sur les responsabilités légales des administrateurs;
- Développer un mécanisme d'échanges entre les conseils de quartier d'un même arrondissement.
- Formation sur les sigles et les acronymes;
- Développer des incitatifs (financiers ou non) pour stimuler la présence et la participation des administrateurs et faciliter le recrutement.

Pistes d'action pour le thème 3 (Révision des règlements actuels) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

- Permettre la tenue de rencontre hybride, avec l'exigence d'un nombre minimal d'administrateurs en salle (50% des membres élus ou minimum 3 administrateurs).
- Maintenir l'exigence de parité homme/femme lors des élections à l'AGA, mais permettre qu'un poste resté ou devenu vacant en cours d'année puisse être attribué sans égards au genre.

Pistes d'action pour le thème 4 (Projets d'initiative) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

Pistes d'action pour le thème 5 (Outils et pratiques de communication) :

En accord Partiellement en accord En désaccord Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) * :

Mettre sur pied une campagne de notoriété des conseils de quartier. Le recrutement de nouveaux administrateurs serait favorisé, entre autres par une meilleure diffusion des sujets discutés lors des assemblées, des résolutions adoptées des suivis demandées à la Ville ainsi que des actions obtenues.

Texte de la résolution* [Proposeur/Appuyeur/Adoption majoritaire ou à l'unanimité] :

Extrait du procès-verbal de la 3e rencontre régulière du conseil de quartier NeufchâtelEst-Lebourgneuf tenue le 15 mars 2023 :

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé en décembre 2022 l'opinion des conseils de quartier concernant sa démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier ;

CONSIDÉRANT que les membres de notre conseil de quartier ont priorisés des actions et émis des commentaires, ainsi que les autres Conseils;

CONSIDÉRANT que notre conseil de quartier a discuté de la démarche en comité de travail et lors de la rencontre régulière du 15 mars 2023 ;

Sur une proposition dument appuyée, il est résolu unanimement par le conseil de quartier de NEL d'appuyer la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

Le CQNEL espère que la Ville portera une attention particulière aux commentaires et suggestions qui ont été émises par notre conseil de quartier et les autres conseils de quartier.

Signature de la présidence : Lise Bilodeau

Date : 15 mars 2023